



SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

Bureau régional :  
*Hainaut*

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *16 R. De la Concorde 6004 Marcinelle*

PROPRIETAIRE : *Blumstein*

DEMANDEUR : *113 R. De la Concorde 6004 Marcinelle*

INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_

TVA ou CI : \_\_\_\_\_

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: \_\_\_\_\_  
Index : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : *18/11/04* Type de contrôle : examen de conformité / visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) \_\_\_\_\_  
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr.; Type locaux : *Appart 113 RDC*

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 \_\_\_\_\_

Raccordement : Tension *3x400 V + N* Protection raccordement *15* A  
Câble aliment, tableau, princ. : *4* X *16* mm<sup>2</sup> Inter.gén.: type \_\_\_\_\_

Type électrode de terre : boucle - barres piquets - conducteur horizontal Schéma : TT  
Nombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term.: *10* ; RA : *2* Ohm; RI tot : *20* MOhm

Facteurs d'influences externes: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION :  
*1 16 A III*  
*5 10 A II*  
*4 16 A IV*

CONTROLES effectués : voir verso  
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : *NEANT*

*NOTE : Installation différentiel  
général.  
Plan OK sur place.*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE  
Vu le :  
le responsable du distributeur  
nom :  
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

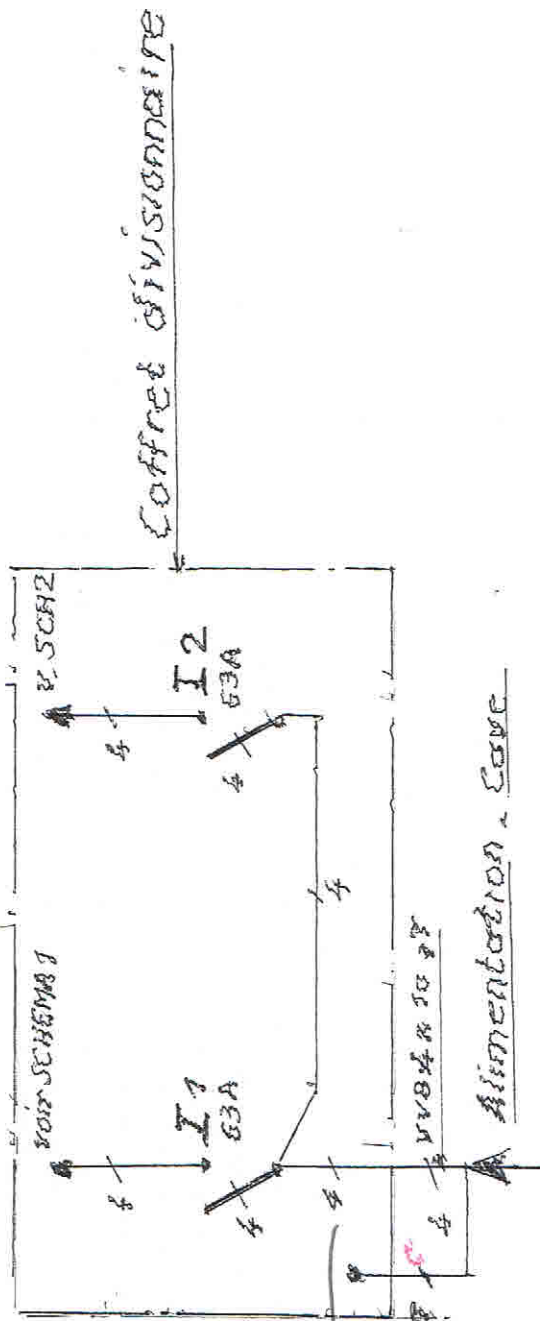
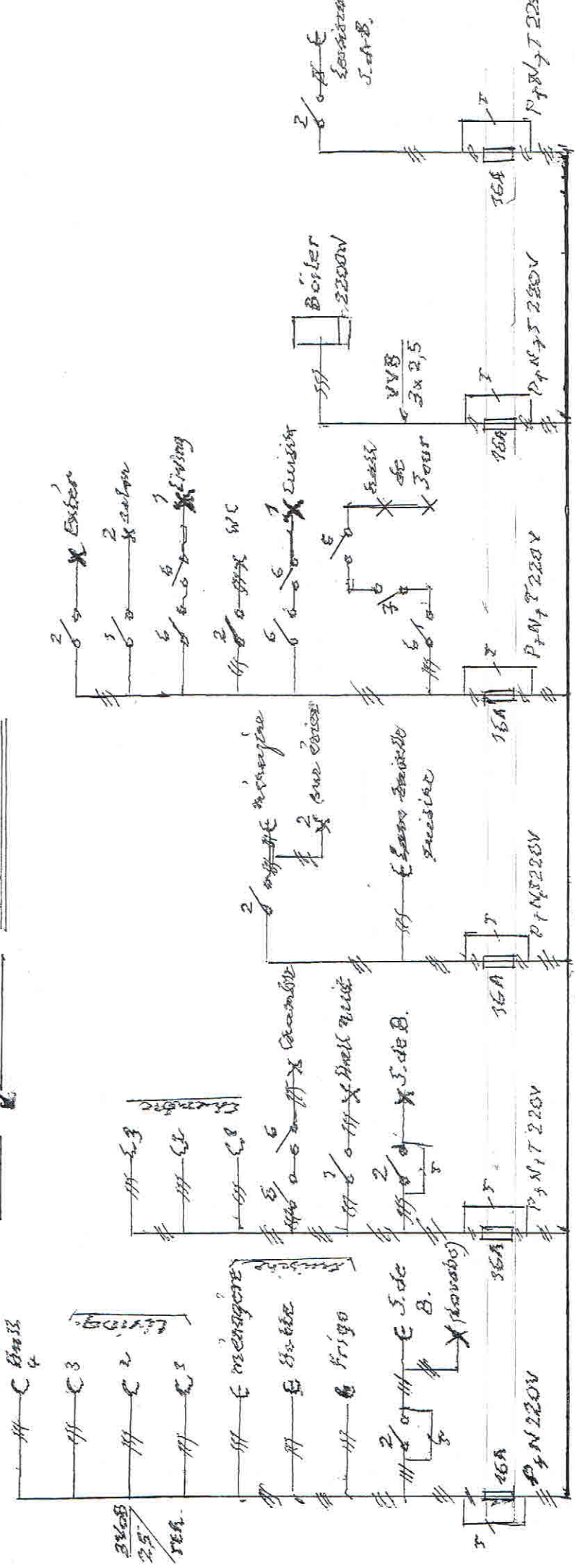
CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *18/11/2033* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutées avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme.  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : \_\_\_\_\_

L'AGENT VISITEUR : *145 Wallez h.*  
n° + nom + signature

Le directeur,

# SCHÉMA 1.

## Eclairage + P.C. - Répartition.



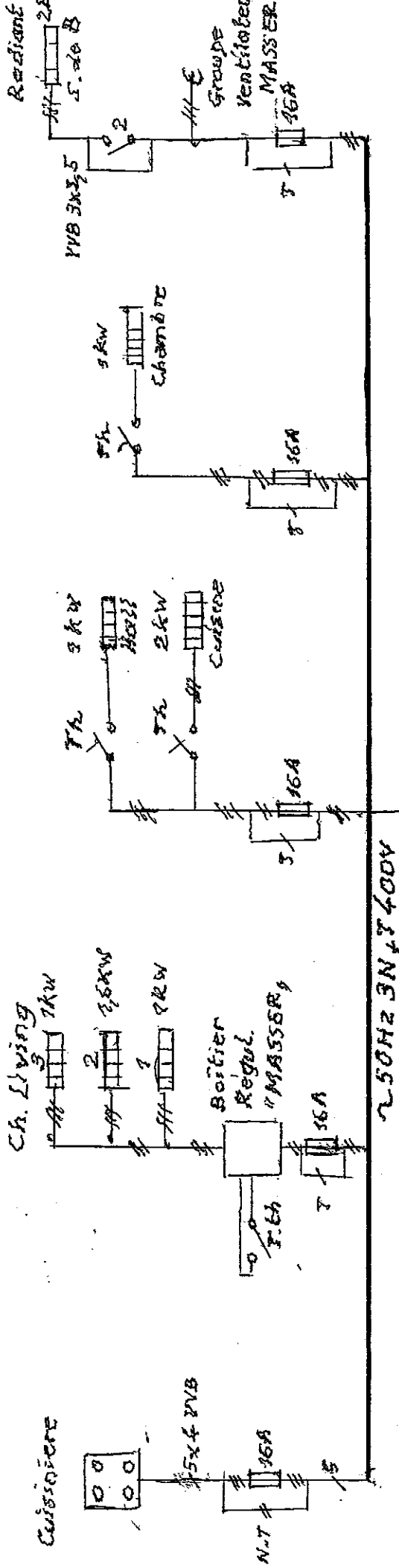
SVB. sans spécification  
la filaire est VOB 25/PRM.

**BTV HAINAUT**  
18.11.2008  
145 Wattiez L.

Alimentation. CAFE

SCHEMA 2

Chauffage - Répartition



**BTV HAINAUT**  
18.11.2008  
145 Wattiez L.

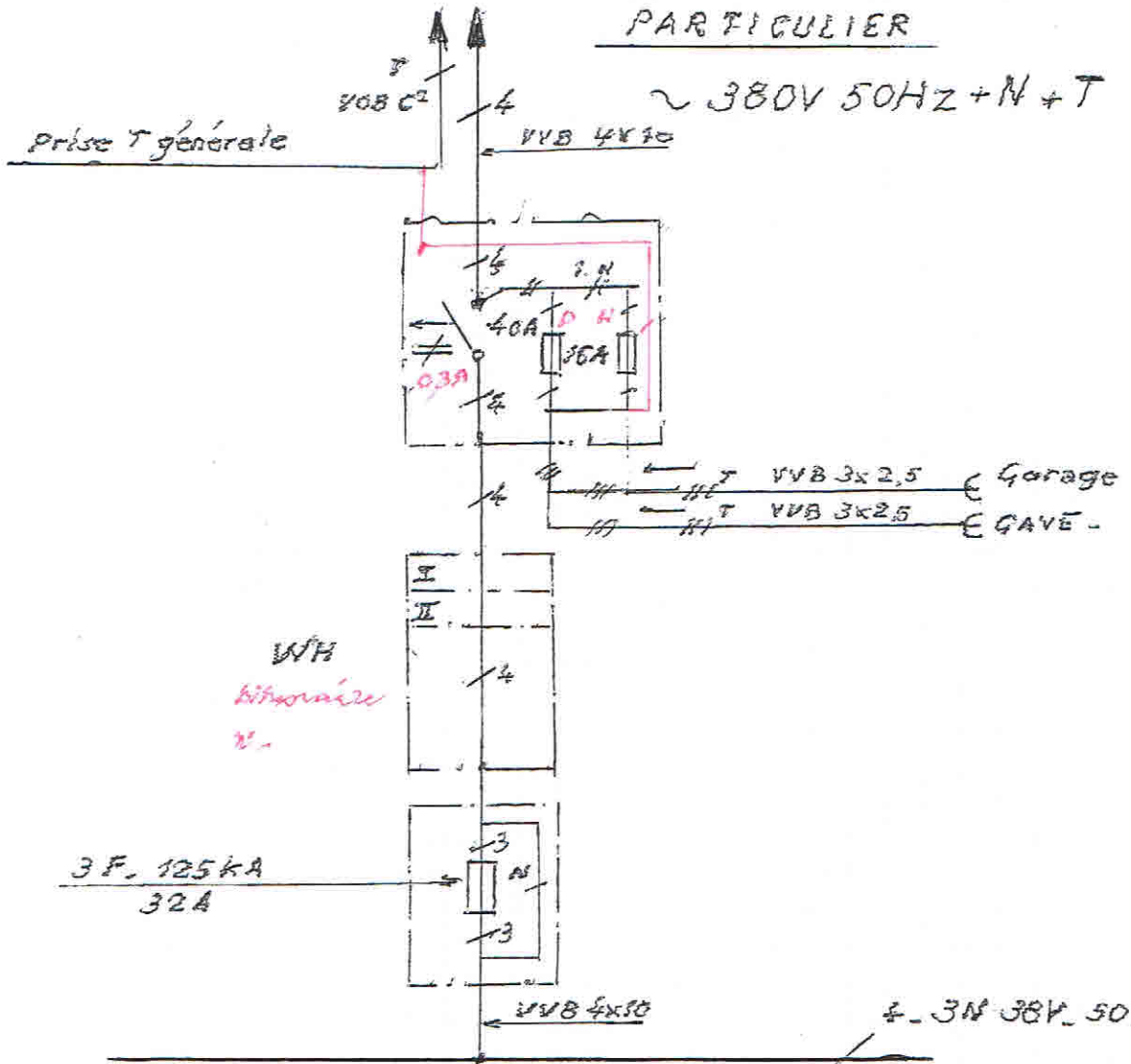
de I2  
V. SCHEMA 1  
(Coffret divisionnaire)

# ALIMENTATION - CAVE

Vers Coffret Divisionnaire

PARTICULIER

~ 380V 50HZ + N + T



4 - 3N 38V 50HZ ~

FOURNISSEUR  
IGEM.

Poste de transfo. n°1584

IN SITU

**BTV HAINAUT**  
18.11.2008  
145 Watiez I.